

N°09/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 février 2021**

**OBJET : Délibération pour projet d'aménagement forêt St Eusèbe**

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : GIRAUD Sylvie

Convocation en date du : 18 février 2021

**PRESENTS** : ACHIN Richard, AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel, BERNARD Aline, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain,

**ABSENTS** : BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir donné à Richard MAGNAN), SROCZYNSKI Charles (pouvoir donné à Richard ACHIN)

**EXCUSE** : GALLAND Daniel

Monsieur ACHIN Richard, Maire de la commune d'AUBESSAGNE expose le projet de premier aménagement de la forêt communale d'Aubessagne-St Eusèbe:

- l'ex. commune de Saint-Eusèbe en Champsaur a souhaité que la forêt communale de Saint-Eusèbe en Champsaur relève du Régime Forestier.  
Par arrêté préfectoral du 4/07/2017, la forêt communale de St-Eusèbe en Champsaur a été intégrée au régime forestier,
- par arrêté préfectoral du 23/11/2017, les communes de Chauffayer, les Costes et Saint-Eusèbe en Champsaur ont fusionné, créant ainsi la nouvelle commune d'Aubessagne au 1/01/2018,
- la forêt communale d'Aubessagne - Saint-Eusèbe n'ayant jamais été aménagée, l'aménagement forestier a une durée de 3 ans. En 2024, la forêt sera rattachée aux forêts des Costes et de Chauffayer,
- le projet d'aménagement de la forêt communale d'Aubessagne - Saint-Eusèbe a été présenté par l'Office National des Forêts au cours d'une réunion le 8 décembre 2020,
- le document d'aménagement remis à la commune n'appelle aucune remarque de la part du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal doit donc approuver le projet d'aménagement présenté par l'Office national des forêts pour la période 2021 - 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tél : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)

- **Approuve** le projet d'aménagement présenté par l'Office national des forêts pour la période 2021-2023 et décide que la partie technique, mise à disposition du public, conformément aux articles D212-6 et D214-15 du Code Forestier, sera constituée des titres 1 et 2 de l'aménagement et des annexes qui leur sont rattachées.
- **Charge** l'Office national des forêts d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions des articles D212-6 et D212-1 2° du Code Forestier et de le transmettre aux services de l'Etat,

Les travaux et les coupes à réaliser feront l'objet de propositions annuelles soumises à la décision de la commune. Elle décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN

